

Atelier citoyen
L'Agenda 21 aide-t-il à aller vers une consommation
plus responsable ?

L'écho girondin

Axelle AUBOYNEAU
Chantal BROUSSARD
Jean-Clément CANCLAUD
Albert COLL
Arnaud DEVILLER
Céline DUGUE
Serge FERNANDEZ
Anne-Marie LAFARGUE
Marina LAVILLE
Christian-Rémi MOULIETS
Vianney PALIS
Pierre-Yves ROUILLE
Jean-François TRESSOS
Monique VALADE

Introduction

Nous sommes 14¹ citoyens girondins à avoir été sélectionnés en tant que citoyens habitant le département et témoignant de sa diversité (sociale, géographique, d'âge et de genre...)

Nous avons bénéficié de deux séances d'information (le 3 avril et le 15 et 16 mai) au cours desquelles nous avons rencontré une vingtaine de témoins et d'experts qui nous ont permis de réfléchir et d'échanger. Nous avons enfin travaillé ensemble hier après midi, hier soir et ce matin, 5 et 6 juin, pour rédiger l'avis que nous vous présentons aujourd'hui.

Nous avons participé aux ateliers citoyens, en tant que girondins, soit par sensibilité au thème du développement durable soit par curiosité. La possibilité de donner son avis et l'espoir d'avoir une oreille attentive ont suscité notre intérêt.

La qualité de la rencontre, l'ouverture d'esprit des intervenants, comme des participants, nous ont séduits. Nous en avons tous parlé autour de nous, dans nos familles, à nos amis et collègues... Et depuis le premier week-end nous sommes devenus très attentifs à tout ce qui se rapporte de près ou de loin au développement durable dans les journaux, à la télévision, dans notre vie quotidienne...

L'organisation d'une telle rencontre par le Conseil général est une excellente initiative. C'est pour nous la preuve qu'il s'intéresse à la population et est prêt à accepter la critique. C'est un moyen pour le Conseil général de voir ce qu'il ne voit pas d'habitude, d'aller chercher à la source des informations qu'on n'a pas toujours quand on est dans les réseaux politiques, un moment rare d'authenticité, de partage et d'impact potentiel.

Nous espérons que cette belle initiative ne s'avère pas inutile et sans lendemain. Nous ne souhaitons pas tourner la page sur ce que nous avons acquis aujourd'hui, nous avons envie de le faire perdurer demain. Ainsi, nous souhaiterions pouvoir être tenus informés de la suite et pourquoi pas être réunis à nouveau à cette occasion.

¹ Nous étions 16 au départ mais deux de nos collègues n'ont malheureusement pas pu nous accompagner jusqu'au bout, Anne DECAUDIN et Ghislaine SAVOYANT, pour cause de problème de santé. Nous pensons bien à eux et leur souhaitons un prompt rétablissement.

Notre avis en quelques mots

Nous pensons que l'Agenda 21 de la Gironde aide à aller vers une consommation responsable. Le Conseil général fait beaucoup de choses dans ce domaine, comme en matière de développement durable de façon générale. D'ailleurs, nous pensions très souvent que le développement durable se limitait à l'environnement et avons donc appris beaucoup de choses.

Le Conseil général conduit, selon nous, une démarche dynamique et volontaire dont nous n'avons pas forcément connaissance. Mieux communiquer pourrait en augmenter l'efficacité. Un effort conséquent doit donc être fait en la matière.

Concernant la consommation responsable, nous remarquons que les efforts sont systématiquement attendus des consommateurs. Le développement durable reste trop souvent élitiste en termes de connaissance et de coût.

Nous nous interrogeons sur les moyens de contraindre producteurs, distributeurs et industriels à s'engager réellement dans cette voie. Quels sont les moyens du Conseil général pour agir dans ce sens ?

Les moyens humains et financiers consacrés à l'Agenda 21 nous semblent importants. D'ailleurs, ces actions valent *le coût* pour la planète et permettent de faire des économies. Nous regrettons tout de même de manquer d'indicateurs de résultat synthétiques.

Par contre, nous sommes partagés sur l'efficacité du programme. Une majorité du groupe estime en effet que l'Agenda 21 contient trop d'actions (94), au risque d'une dispersion contreproductive. Cependant un tiers d'entre nous estime au contraire qu'il est utile d'avoir un champ le plus large possible. C'est en faisant beaucoup qu'on maximise les chances de résultats.

Les exposés dont nous avons bénéficié nous ont fait prendre conscience de l'urgence à agir. Cela provoque pour nous un sentiment d'impatience qui peut transparaître dans cet avis. Mais c'est parce que nous souhaitons le faire partager !

Au cours de nos discussions, un consensus a émergé autour de trois sujets à traiter dans notre avis sur l'Agenda 21 et la consommation responsable : ce que fait le Conseil général (les actions), comment il le fait (les moyens), comment il en parle (la communication).

Pour chacun de ces trois sujets, nous avons cherché à évaluer l'action existante du Conseil général et à faire des recommandations pour l'améliorer.

Les actions

Évaluation des actions

Les actions sur la consommation responsable ont particulièrement retenu notre attention, mais nous disposons de peu d'éléments pour évaluer leurs effets réels. Dans l'intention, elles nous semblent intéressantes mais les objectifs mériteraient d'être plus clairs.

D'un autre côté, nous avons eu plus de mal à appréhender les actions qui ne s'adressaient pas directement aux girondins (collectivités, partenaires, entreprises...), même si nous pensons qu'elles devraient être étendues pour que le citoyen ne soit pas le seul à agir.

De ce point de vue, nous pensons que l'action du Conseil général en matière d'exemplarité doit encore être améliorée. Quand on veut inciter au développement durable il faut montrer l'exemple et aller jusqu'au bout.

Enfin, nous avons découvert que le développement durable ne se limitait pas à l'environnement. Nous avons ainsi été très intéressés par les actions en matière de santé et de solidarité :

- En matière de santé, nous avons été séduits par l'action de sensibilisation des femmes de ménage à l'usage des produits d'entretien. C'est très important à la fois en termes de santé collective mais aussi de considération pour le personnel qui utilise et respire ces produits ;
- Les actions vers les familles en difficulté nous semblent particulièrement justifiées mais nous regrettons que le développement durable reste trop souvent élitiste (accessibilité de l'information, coût du bio...). Le conseil général par son action essaie d'amener les familles les moins favorisées à intégrer le développement durable dans leurs actes quotidiens.

D'un autre côté, les actions à destination des publics handicapés et âgés nous semblent insuffisantes alors qu'ils sont tout autant que les autres concernés par le sujet. L'Agenda 21 doit viser le public le plus large possible, l'épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité entre les générations.

De façon plus "classique" deux types d'actions ont également retenu notre attention :

- Les actions concernant les transports, l'énergie et les bâtiments nous ont laissés sur notre faim. Même si le Conseil général fait des choses, les moyens et les résultats ne sont pas à la hauteur des enjeux ni des ambitions affichés en termes d'accessibilité et de coût notamment pour les transports en commun.
- L'éducation est pour nous la base de toute politique de développement durable. Il faut commencer avec les enfants pour les habituer à de nouveaux comportements, on ne peut pas continuer comme ça, il faut avoir une vie saine ! Ils permettent de diffuser ces actions et de sensibiliser dans leur entourage

Globalement, nous nous étonnons de ne pas avoir vu quand et comment nous avons basculé dans une société d'hyper-consommation et nous nous demandons quand et comment nous pourrions changer de modes de consommation. Nous nous demandons encore si l'action du Conseil général nous permettra vraiment de prendre un autre chemin ?

Recommandations sur les actions

Pour les actions qui vont constituer le deuxième programme d'actions, il nous semble qu'il faudrait commencer par les fondamentaux :

- s'assurer que les gestes simples soient réellement connus de tous. Il faut valoriser le développement durable par le biais d'événements ludiques et festifs sensibilisant le public, plutôt que de jouer sur la culpabilisation ;
- poursuivre la démarche d'exemplarité en interne au Conseil général : le deuxième programme d'actions devrait fixer des objectifs encore plus ambitieux en ce sens ;
- clarifier les objectifs et construire des indicateurs synthétiques accessibles pour faciliter la communication, le suivi et l'évaluation.

Nous aimerions que le Conseil général ait plus d'ambition en matière de transports, d'énergie et de BTP :

- en mettant encore plus l'accent sur les transports en commun, notamment en matière de coût et d'accessibilité dans le milieu rural, en mettant en place avec ses partenaires un site Internet pour les déplacements d'un point à un autre hors CUB et en facilitant l'intermodalité (train, bus...)
- en conduisant des actions visant à avoir un impact en termes de structuration des filières et branches professionnelles (énergie, BTP...) pour le développement durable. Les aides attribués devraient être conditionnées à la réalisation effective des engagements pris.

D'autre part, le Conseil général devrait approfondir ses compétences sociales dans l'intégration des publics handicapés et âgés dans une démarche de développement durable.

Enfin dans un contexte de crise, le Conseil général devrait selon nous accroître son action en direction de tous les publics pour lesquels le développement durable a tendance, dans ces moments-là, à devenir secondaire.

Les moyens

Évaluation des moyens

Nous notons que le Conseil général a mis en œuvre des moyens importants, tant humains que financiers, qui démontrent une réelle démarche volontaire et dynamique. Ainsi, le nombre d'actions mises en place (94) et le budget alloué (20 millions d'euros) prouvent la volonté d'agir en matière de développement durable.

Les investissements réalisés permettent de faire des bénéfices en termes financier mais aussi en termes d'image. Il est appréciable que les recettes et les dépenses engendrées par le programme visent à être équilibrées. Ces investissements permettent des économies ; ils « valent le *coût* » pour la planète.

Le Conseil général agit d'abord en interne : immeuble D.D, formation des agents et politiques d'achats responsables. Il se veut exemplaire et partage son expérience avec ses partenaires (collectivités locales, associations, bailleurs sociaux, institutions...). L'implication

de l'ensemble de ces partenaires fait suite à une prise de conscience de l'urgence à agir. Précisons que ce partenariat est basé uniquement sur le volontariat.

Ainsi, le Conseil général parvient à fédérer un mouvement, impulse et oriente une dynamique. C'est un acteur reconnu et écouté dans ce domaine.

Nous saluons la volonté du Conseil général de mobiliser tous les publics (collégiens, précaires, familles). Mais nous notons la difficulté d'y parvenir, c'est-à-dire de toucher les personnes qui n'ont pas de relation directe avec le Conseil général ou qui ne sont pas déjà sensibilisées au développement durable. Beaucoup de choses fonctionnent, mais on peut regretter que le public touché soit trop ciblé.

Il nous semble qu'avec l'écoconditionnalité, le Conseil général dispose d'un outil efficace pour inciter les partenaires à s'inscrire dans une démarche de développement durable. Cela permet de ne pas focaliser l'attention uniquement sur le consommateur.

Subordonner le versement d'aides publiques au respect de normes environnementales va dans le bon sens : c'est en touchant le porte monnaie qu'on touche les gens. Mais ne faudrait-il pas pouvoir vérifier que les engagements pris sont réellement mis en œuvre ?

Selon nous, la mesure des résultats est rendue difficile par l'absence d'indicateurs pertinents et accessibles. Cela ne permet pas de vérifier que les moyens sont employés à bon escient.

L'urgence de la situation et nos attentes de citoyens renforcent notre sentiment d'insatisfaction. Nous constatons que la mise en œuvre de nombreuses actions est ralentie par une importante lourdeur administrative : groupes de travail, comités de pilotage, groupes de réflexion, études...

Recommandations sur les moyens

Actuellement, des moyens ont été mis en place, il faut continuer à aller dans le même sens, persévérer pour faire mieux. Si le bilan est en effet louable, il reste perfectible. Le Conseil général doit notamment trouver les moyens de toucher efficacement le grand public.

Il gagnerait en efficacité et en lisibilité en resserrant son programme d'action, c'est en tout cas le point de vue de la majorité de groupe. Pour une autre partie d'entre nous, il est important de garder le champ d'action le plus vaste possible, pour toucher le maximum de monde.

Les partenariats doivent être développés. Le Conseil général doit avoir une politique plus incitative, notamment vis-à-vis des communes et être plus exigeant dans les critères d'attribution des aides (renforcer l'écoconditionnalité, prévoir y compris financièrement l'évaluation de la mise en œuvre des engagements). Le Conseil général doit se donner les moyens de vérifier les actions mises en place et de s'assurer de l'adéquation avec les objectifs fixés.

Pour lutter contre la lourdeur administrative, il faut renforcer les « circuits courts de décision ». Avec l'expérience, le Conseil général doit être en mesure d'agir plus rapidement, dans la prise de décision et dans la mise en œuvre pratique de son action.

Enfin, mettre des moyens humains et financiers ne suffit pas, il faut que les élus s'approprient totalement cette thématique et la déclinent dans l'ensemble de leurs politiques.

La communication

Évaluation de la communication

Nous n'étions pas conscients de ce qu'était l'Agenda 21 avant de participer à l'atelier citoyen. Seulement un tiers de notre groupe connaissait cette démarche. Désormais, sensibilisés à ce sujet, nous prenons connaissance des informations disponibles : magazine Gironde, certaines publicités et affiches du Conseil général.

Aujourd'hui, nous identifions mieux le Conseil général. Nous faisons plus attention aux spots publicitaires, nous avons entendu parler de l'Agenda 21 de notre commune ou du Département.

On en vient donc à se demander pour quelles raisons il a fallu que l'on participe à un atelier de citoyens pour découvrir cette institution. Le Conseil général dispose d'outils de communication, mais nous pensons qu'ils sont mal ciblés. L'information ne descend pas vers le citoyen et seul celui qui en a la volonté, l'envie et le temps se donne les moyens d'y accéder.

L'identité du Conseil général n'est pas claire, le citoyen n'a donc pas conscience de son utilité et de ses compétences. "Pendant la tempête, tu te diriges vers la mairie. Quel est le moment dans ta vie où tu vas te diriger vers le Conseil général ?"

La mission par rapport au grand public n'est pas claire. L'Agenda 21 veut s'intéresser au grand public mais le grand public ne s'intéresse pas au Conseil général. Le Conseil général s'occupe des structures mais pas des particuliers. L'image du Conseil général pour les citoyens est soit inexistante, soit floue.

Il y a donc clairement un effort à faire sur l'identité du Conseil général et sur l'image qu'il véhicule. C'est le sésame pour une communication éclairée.

La communication du Conseil général n'atteint pas le citoyen. En interne, la communication est réalisée mais il manque une prise de conscience des citoyens pour qu'elle puisse être efficace.

En ce qui concerne les objectifs, ils ne sont pas suffisamment clairs ce qui rend la communication difficile.

Recommandations sur la communication

Une meilleure communication est une communication compréhensible, claire, qui descend dans la rue, qui touche le grand public. Voici nos recommandations à ce sujet.

Tout d'abord, il faut élargir les modalités de communication en faisant par exemple des spots publicitaires impactants, qui fassent prendre conscience aux gens qu'il faut être éco-responsable.

Ensuite, des points d'information pourraient être mis en place certains jours de la semaine où les agents du Conseil général seraient disponibles pour nous informer sur le développement durable (sur les places de villages, dans les rues commerçantes et les lieux publics, sur les marchés, sur les plages...).



Plus particulièrement, une action systématique devrait être réalisée au niveau des établissements scolaires. Une formation dans tous les établissements pourrait être organisée ou un encart dans le carnet de liaison des élèves pourrait être inséré.

Enfin, il serait souhaitable que le Président du Conseil général ait une implication plus visible dans la communication de l'Agenda 21 auprès du grand public.

Nous estimons qu'il faut pour chacune des actions mettre en place des indicateurs compréhensibles par tous et qu'ils puissent être consultables/accessibles facilement. Non seulement le Conseil général doit mieux communiquer mais il doit aussi sonder auprès de la population si les moyens déployés sont efficaces.